

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT

**Du 4 février 2019**

*Le 29 janvier 2019, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 4 février 2019 à 20h30, en Conseil Ordinaire.*

*L'an deux mil dix-neuf, le 4 février à 20h30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.*

Etaient présents :

Wily DUBOS Maire, Jérôme ACKER, Didier de AMORIN, Olivier BAN, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Bernard JACQUINET, Olivier JALLU, Dominique PATEIRON, Laurent PATEIRON, Bernard WEILER.

Absent : Hubert FOURNET

Absent excusé : Clément GOELDEL ayant donné pouvoir à Bernard JACQUINET

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

## **ORDRE DU JOUR :**

**Délibérations :**

**07/2019 : AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE NOUVELLE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES PÉRISCOLAIRES ET BIBLIOTHÈQUE À LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS (CUGR), SUITE A UNE MODIFICATION**

**08/2019 : AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES.**

**Informations diverses**

**Questions diverses**

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 14 janvier 2019. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Le Maire demande au Conseil d'inscrire une délibération supplémentaire :

**09/2019 : EMBAUCHE D'UNE AIDE TEMPORAIRE POUR LE SECRÉTARIAT**

Estelle COURTEIX accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **07/2019 : Autorisation au Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition des bâtiments scolaires, périscolaires et bibliothèque à la Communauté Urbaine de Grand Reims (CUGR) suite à une modification.**

Dans le cadre de sa compétence, la CUGR souhaite disposer des locaux, 1 place des Déportés cadastrés section C n° 303, à l'usage d'école maternelle, de services périscolaires, de cantine et de bibliothèque au sein de la propriété communale.

En conséquence, il convient de procéder à la signature d'une convention, pour la mise à disposition à titre gratuit, permettant de définir les droits et obligations de chaque collectivité.

La CUGR prend les lieux dans l'état, les assurera, effectuera les réparations locatives qui incombent à un locataire. À la fin de la mise à disposition, la CUGR devra laisser dans l'état les locaux.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention avec la CUGR.

*Il est procédé au vote.*

**POUR : 14    CONTRE: 0    ABSTENTION: 0**  
**APPROBATION À L'UNANIMITÉ**

### **08/2019 : Autorisation au Maire à signer une convention avec l'État pour la télétransmissions des actes budgétaires.**

Plus généralement, @CTES « Aide au Contrôle de Légalité dématérialisé » est un programme visant à développer un système d'information ayant pour objectif la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité (via l'application @CTES) et au contrôle budgétaire (via l'application Actes budgétaires).

Le projet Actes budgétaires initié depuis 2012 porte sur la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne budgétaire locale : depuis l'élaboration des budgets locaux, leur transmission électronique, jusqu'à leur contrôle par le représentant de l'État.

Ainsi, le projet Actes budgétaires s'inscrit dans une démarche de modernisation des relations entre les collectivités locales et les services de l'État.

Il permet la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne budgétaire locale, à travers le logiciel *JVS iXChange*. Ce logiciel est utilisé par le secrétariat de mairie.

Le flux issu de JVS iXChange peut être envoyé, via un tiers de télétransmission homologué commun à l'application @CTES, à la Préfecture qui dispose d'un logiciel Actes Budgétaires permettant la visualisation du document budgétaire mais également d'effectuer certains contrôles de façon automatique.

Pour nous mettre aux normes, le maire doit signer une convention avec l'État pour la transmission des actes budgétaires, sachant que cette transmission dématérialisée est rendue obligatoire.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention avec l'État .

*Il est procédé au vote.*

**POUR : 14    CONTRE: 0    ABSTENTION: 0**  
**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

**09/2019 : Embauche d'une aide temporaire pour le secrétariat de Mairie.**

L'installation de ce logiciel pour la comptabilité, le transfert de données salariales, le transfert des actes a été un gros travail d'adaptation qui se poursuit. Il a demandé de multiples mises au point en relation avec les services de la Trésorerie, pour l'utilisation de normes différentes qui ont été chronophages. Le secrétariat a accumulé du retard dans la gestion des dossiers, du classement. De plus la mise à jour de la liste nouvelle électorale unique, des registres, des tableaux par ordre chronologique puis par thèmes des délibérations de 2013 à 2019, des arrêtés de 2013 à 2019, des classements de l'urbanisme sont déjà et vont être aussi un gros travail qui demandent un fort investissement.

C'est pourquoi, le maire, en tant que chef du personnel, considère qu'il est nécessaire qu'une aide soit apportée au secrétariat pour une durée limitée de 3 mois (CDD), renouvelable si utile, sous la forme d'une embauche de personnel sur une base d'Adjoint administratif (catégorie C - 1<sup>er</sup> échelon) pour 20 h/semaines.

Le maire demande l'autorisation au Conseil d'effectuer cette embauche dès maintenant et d'inscrire au budget la dépense correspondante.

*Il est procédé au vote.*

**POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

**INFORMATIONS DIVERSES**

• **Consultation nationale - Grand débat**

La Mairie a transmis à tous les conseillers un courrier envoyé par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, relayé par monsieur le Préfet de la Marne. Le cadre et les objectifs du débat sont définis dans ce courrier ainsi que la mise en œuvre de cet exercice dans des conditions de neutralité et d'impartialité.

La mairie s'est tout de suite investie en mettant à disposition depuis le 19 janvier 2019 un cahier dit « de doléances », qui est à la disposition du public, aux heures d'ouverture de la mairie. Ce cahier sera envoyé, à la mission Grand Débat National 244 boulevard Saint Germain à Paris, à la fin de la consultation.

Pour l'animation, personne ne s'est encore proposé. Nous accueillerons avec bienveillance toutes les demandes qui nous parviendront. Le Maire a pris contact avec le Député Éric Girardin qui ne veut pas mener les débats dans les communes.

• **Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (PNRMR)**

Suite au rapport d'Olivier Jallu, lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le maire a pris contact avec le Parc afin de savoir si nous pouvions bénéficier de subvention au titre du patrimoine bâti.

Il s'avère que les Églises ne sont pas inscrites dans ces aides.

Nous avons reçu mesdames Renoir Siber et Feuneuil, conseils du Parc, qui ont fait le tour du village avec messieurs Bernard Weiler et Bernard Jacquinet et regardé avec attention les travaux

susceptibles d'être faits : la « remise à pompe », l'ancienne Mairie, les fontaines, un tableau dans l'église notamment. La fontaine de la Rue du Voisin a retenu leur attention. Nous attendons leur rapport.

• **École**

Vendredi 1er février 2019 ont eu lieu les portes ouvertes de l'école, avec de nouveaux couples découvrant l'école, pour peut-être une inscription supplémentaire pour la prochaine rentrée. C'est le but de ces portes ouvertes.

Cette année, pour le passage de la maternelle à l'élémentaire les parents doivent remplir obligatoirement un dossier dit fiche I1. Cette fiche est à disposition des parents à la mairie. Par souci de simplicité, les fiches sont remises à la directrice de l'école qui les mettra dans les cahiers des élèves concernés. Le retour des fiches rempli est impératif avant le 29 mars 2019.

Cette fiche n'est pas valable si l'enfant a besoin d'une dérogation. La fiche dérogation est à retirer à la mairie (fiche appelée D1).

• **Terrains de sport**

La parole est donnée à Olivier Ban. Le projet suit son cours. Une rencontre avec les associations sportives, CAVAM et Tennis-Club, est prévue avec l'architecte, dans les prochains jours, afin de définir plus exactement leurs besoins.

• **Saint Imoges / Germaine RD 951**

Des travaux sont engagés sur la RD 951 pour la construction d'un rond point à Saint Imoges à partir du 26 avril 2019. Durée des travaux : environ 4 mois, avec des difficultés d'accès pour les communes de Germaine et Saint Imoges.

• **Besoin d'un Drone**

Bernard Weiler nous explique que la réalisation d'un devis pour la rénovation du clocher de l'Église est difficile du fait de la hauteur (installation d'une nacelle). Prendre des photos avec un drone est envisagé.

Dimitri Bouvier propose son concours pour ce travail de reconnaissance.

• **Compte-rendu succinct de la réunion chez monsieur le Sous-Préfet Jacques Luchèreilh mercredi 16 janvier 2018**

- Suite aux difficultés de passage des véhicules de déneigement du Département rue du Voisin, le CIP Nord (par l'intermédiaire de Mme Demerlier) a laissé des avis sur les pare-brise des véhicules stationnés. À la demande des riverains de la rue du Voisin, le maire a proposé à monsieur Dewinck de venir à une réunion, afin de défendre son point de vue. Il ne le souhaite pas, considérant que chacun prenne ses responsabilités et ne se plaigne pas si on sonne chez eux à 4 heures du matin afin de retirer leurs voitures garées, empêchant la lame de la saleuse-déneigeuse de passer.

- Nous avons proposé que le radar de Montchenot, qui a été brûlé, soit désormais placé en hauteur sur une perche et mis en double sens. La DDT nous a précisé que les délais de remplacement sont très longs, une seule entreprise en France gère l'ensemble des radars du territoire.

Sachant que nous sommes demandeur d'un radar double sens, et qu'il ne sera mis que si une bande de 33 m soit interdite à la circulation, nous nous sommes engagés à interdire sur 33 mètres le stationnement devant le radar, et à créer des places de parking un peu plus bas.

Bernard Weiler propose de faire faire une étude pour établir un parking et une bande piétonnière plus en retrait, sur le trottoir droit en venant d'Epernay, au delà des 33 mètres.

Le Sous-Préfet nous demande d'installer en bas de Montchenot, vers Epernay, un radar signalétique de vitesse sur la RD951 pour effet « pédagogique ». Le maire va faire établir un devis et faire une demande de subvention au Département.

Il nous est demandé à nouveau, de faire le comptage de passage de camions sur la RD26 (appelée « étude origine destination »). Le maire a joint les services du Grand Reims qui ont l'habitude de ces études.

- La circulation dans le S (rue du Voisin/rue de Rilly)

Monsieur Delaisse, responsable du Service Sécurité et Prévention des risques routiers de la DDT nous informe qu'il fait une étude avec la CUGR pour interdire les camions sur la pénétrante de Reims.

#### • **Plan Local d'Urbanisme**

Nous avons reçu la transmission du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour notre PLU. Ce rapport est à disposition du public pour un an au secrétariat et sur le site internet du Grand Reims. (Lien également sur le site internet de la commune villersallerand.fr)

#### • **Déneigement :**

Le Conseil unanime félicite François et Jérémy Martin pour leur travail efficace, lors du déneigement et salage des rues et pour avoir répondu rapidement aux demandes des quelques administrés qui n'étaient pas encore servis.

#### • **Calendrier des manifestations à venir :**

- Vendredi 8 Février : Flânerie Cérébrale par Mireille Lamiral Dupouy
- Dimanche 24 mars : Carnaval organisé conjointement par la Coopérative Scolaire et La Récré
- Vendredi 5 Avril : Flânerie Cérébrale par Mireille Lamiral Dupouy
- Vendredi 14 juin : Kermesse de l'École Maternelle
- Samedi 22 Juin : Course des Couples du CAVAM  
Fête de l'Été
- Dimanche 7 Juillet : Pique-Nique de La Récré

#### • **Bulletin municipal**

Les textes pour le prochain bulletin municipal sont attendus avant le 15 mars. Ils sont à adresser à Estelle Courteix, copie au maire.  
Tous les conseillers sont concernés.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Dominique Pateiron soumet l'idée de l'installation d'un miroir à Montchenot face à la route venant de Serriers.
- Jérôme Acker va installer la commission fleurissement et passer la commande. Il est envisagé de ne plus suspendre des jardinières autour des poteaux et candélabres pour des questions logistiques (arrosage et entretien difficiles).

- Monsieur Batalla, notre interlocuteur au Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Marne a fixé ce jour un rendez-vous pour faire le tour des problèmes d'éclairage du village.
- Dominique Pateiron propose une réunion prochaine du CCAS.

**Dates des prochains conseils :**

4 mars / 1er avril / 6 mai / 3 juin / 1er juillet.

*Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée 21 heures 45.*